

**DELIBERATION N° 18/186 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LES PLANS D'AMENAGEMENT DES FORETS TERRITORIALES
DE CONCA ET DE ZONZA**

SEANCE DU 28 JUIN 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt huit juin, l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 juin 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Pierre GHIONGA, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Pascale SIMONI, Julia TIBERI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. François BENEDETTI à Mme Laura Maria POLI
Mme Laura FURIOLI à Mme Pascale SIMONI
Mme Fabienne GIOVANNINI à M. Guy ARMANET
Mme Julie GUISEPPI à M. Petr'Antone TOMASI
M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Valérie BOZZI
M. Jean-Charles ORSUCCI à M. François ORLANDI
Mme Anne-Laure SANTUCCI à M. Hyacinthe VANNI
Mme Marie SIMEONI à Mme Vannina ANGELINI-BURESI
Mme Jeanne STROMBONI à Mme Mattea CASALTA
Mme Anne TOMASI à M. Joseph PUCCI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
VU le code forestier, livre II, titre 1^{er}, chapitre II,
SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
SUR rapport de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE les aménagements forestiers des forêts territoriales de Conca et Zonza.


ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 28 juin 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

RAPORTU DI U PRESIDENT DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

Le code forestier prévoit que chaque forêt publique soit gérée à l'aide d'un plan d'aménagement forestier. Ce document est rédigé par l'Office National des Forêts, en concertation continue avec le propriétaire. En outre, il doit se conformer au Schéma Régional d'Aménagement (SRA) qui définit les normes techniques pour ces plans de gestion.

L'aménagement comprend les parties suivantes :

- un diagnostic sur la forêt (sylvicole, environnemental, économique et social)
- une synthèse des enjeux permettant la définition d'objectifs
- un programme de coupes et de travaux
- un bilan financier prévisionnel

Ces plans sont rédigés pour une durée de 15 à 30 ans. Leur approbation et leur application sont nécessaires afin que nos activités forestières puissent bénéficier d'une certification de gestion durable.

L'Assemblée de Corse a approuvé 29 aménagements forestiers ces dernières années.

Présentation des plans d'aménagement forestier

Le présent rapport concerne les forêts territoriales de Conca et de Zonza, dont les principales données techniques sont les suivantes :

- surface totale aménagée : 3 608 ha
 - o dont surface boisée : 2 464 ha
 - o dont surface en sylviculture : 467 ha
- prévision annuelle de récolte : 4 156 m³
 - o dont feuillus : 0 m³
 - o dont résineux : 4 156 m³
 - o dont taillis, houppiers : 0 m³
- recettes annuelles prévues : 51 252 €
 - o dont recettes bois : 48 928 €
- dépenses annuelles prévues (investissement et fonctionnement) : 125 340 €

Les objectifs de gestion pour ces forêts sont les suivants :

- **Conca** : cette forêt, située sur les contreforts Est de l'Alta-Rocca, provient de l'ancien domaine du Conseil Départemental de Corse-du-Sud, désormais intégrée au patrimoine de la Collectivité de Corse. Ce grand massif de près de 2 500 ha a énormément souffert des incendies ces dernières décennies. Les peuplements forestiers se reconstituent lentement, aucune récolte n'est à prévoir à court terme. La vocation principale du massif est donc la protection générale des milieux, notamment la prévention des crues du Tarco. Sa situation, proche du bassin touristique de l'extrême-sud, permet d'envisager le développement d'activités d'accueil du public : aménagement d'une aire et de sen-

tiers. Par ailleurs, des concessions de pâturage sont accordées à des éleveurs.

- **Zonza** : Le massif de Zonza se situe au cœur de l'Alta-Rocca, sur un versant exposé à l'Ouest, dominé par une crête rocheuse. La majeure partie de la forêt est constituée par un peuplement de pin maritime. Tout d'abord, l'enjeu de production de bois y est important car : la forêt bénéficie de stations favorables pour les peuplements de pin en place, ce qui explique son importante productivité (10 m³/ha/an) et elle bénéficie d'un très bon réseau de desserte, facilitant l'accès et l'exploitation du massif. Par ailleurs, l'enjeu de protection contre le risque incendie est important : de nombreux ouvrages DFCI sont présents ou prévus sur le territoire de la forêt ; sur les 576 ha desservis, 108 ha sont dédiés à la protection contre l'incendie, sous la forme d'ouvrages de lutte active (ZAL) qui protègent le village de Zonza. Enfin, la proximité de sites touristiques (Bavedda, Ospedale) incitera à une réflexion sur la création d'aires d'accueil.

Le détail de ces aménagements est fourni en annexe.

Les travaux et récoltes figurant dans ces aménagements sont des prévisionnels.

Chaque année, les services élaborent en concertation avec le gestionnaire un programme de coupes et investissements, sur la base de ces aménagements, mais aussi des nouveaux besoins ou opportunités. En outre, ces aménagements peuvent être modifiés à la demande du propriétaire.

Le prévisionnel financier est indicatif : il ne peut tenir compte de la forte volatilité du prix de vente des bois ni des aides financières possibles, difficiles à évaluer sur les 15 à 20 ans de durée d'un aménagement.

Il est proposé :

- d'approuver ces plans d'aménagements forestiers, dans la mesure où leur application relèvera toujours de la décision du propriétaire, en concertation avec le gestionnaire et les autres acteurs socio-économiques.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Annexe

Carte de situation des forêts

Fiche de synthèse par forêt



FORET TERRITORIALE DE CONCA

Éléments signalétiques et administratifs

Communes de situation (surface cadastrale)	
Conca	2 449 ha

Période d'application	début	2018
	échéance	2037

Surfaces de l'aménagement	
Surface retenue pour la gestion	2 449 ha
Surface boisée en début d'aménagement	1552 ha

Enjeux du territoire forestier

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu (pour chaque ligne, partition de la surface totale retenue pour la gestion)

Fonctions principales	sans objet	faible	moyen	fort
Production ligneuse	1889 ha	200 ha	350 ha	10 ha
Biodiversité		1059 ha	1390 ha	0 ha
Paysage, accueil, eau potable		2325 ha	124 ha	0 ha
Protection contre les risques naturels	1149 ha	1300 ha	0 ha	0 ha

Essences présentes dans la forêt	% ha	% de la surface boisée
Pin laricio de Corse	2%	
Pin maritime	9%	
Chêne vert	6%	
Maquis et divers	58%	

La forêt dans son territoire

Éléments réglementaires et contractuels	Précisions utiles	Surface
Parc naturel régional		1560 ha
ZNIEFF de type II		412 ha
Pastoralisme		189 ha

Éléments d'analyse : sensibilités, pressions, risques	Précisions utiles	Surface
Incendies		1949 ha
Difficultés de desserte		2 350 ha

Résumé des décisions de gestion (division de la forêt en série)

Définition des séries	Précisions utiles	Surface	
		Totale	Fonctionnelle
Accueil et paysage		483 ha	
Production de liège		216 ha	
Intérêt écologique particulier		318 ha	
Intérêt écologique général		1 432 ha	

La fonction de production de bois

Bilan annuel des récoltes (en m3/an)	prévisible*	conditionnel*	Total	passé
Feuillus (f)	0	0	0	0
Résineux (r)				
Total tiges (1 = f + r)				
Taillis, houppiers (2)				
Total bois fort (1 + 2)				0

Répartition des volumes "prévisibles" par essence et par type de coupe : 20 ans				
	Régénération	Amélioration	Irrégulier	Autres

Bilan financier en € (moyenne annuelle)

	Prévisible	Conditionnel	Total
Total recettes annuelles	2 324	2 200	4 524
<i>dont Recettes bois</i>			
Total dépenses annuelles sans aides	19 099	13 590	32 689
Bilan annuel sans aide			-28 164
<i>soit en euros/ha/an sur surface retenue :</i>			- 11,50

FORET TERRITORIALE DE ZONZA

Éléments signalétiques et administratifs

Communes de situation (surface cadastrale)	
Zonza	1 116,34 ha

Période d'application	début	2018
		échéance

Surfaces de l'aménagement	
Surface retenue pour la gestion	1 159,17 ha
Surface boisée en début d'aménagement	912,29 ha

Enjeux du territoire forestier

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu (pour chaque ligne, partition de la surface totale retenue pour la gestion)

Fonctions principales	sans objet	faible	moyen	fort
Production ligneuse	595 ha	51 ha	464 ha	49 ha
Biodiversité		872 ha	287 ha	0 ha
Paysage, accueil, eau potable		1016 ha	143 ha	0 ha
Protection contre les risques naturels	0 ha	986 ha ha	15 ha	158 ha

Essences présentes dans la forêt	% ha	% de la surface boisée
Pin laricio de Corse	28%	
Pin maritime	66%	
Sapin pectiné	3%	
Divers	3%	

La forêt dans son territoire

Éléments réglementaires et contractuels	Précisions utiles	Surface
Parc naturel régional		1159 ha
ZNIEFF de type II		1159 ha

Éléments d'analyse : sensibilités, pressions, risques	Précisions utiles	Surface
Incendies		986 ha
Site Classé de Bavedda		52 ha
Périmètres de captage		58 ha
Problèmes sanitaires (cochenille du pin)		601 ha

maritime)		
-----------	--	--

Résumé des décisions de gestion (division de la forêt en série)

Définition des séries	Précisions utiles	Surface	
		Totale	Fonctionnelle
Production de bois		468 ha	
DFCI		159 ha	
Conservation ciblée des espèces		101 ha	
Conservation générales des milieux naturels et des paysages		432 ha	

La fonction de production de bois

Bilan annuel des récoltes (en m ³ /an)	prévisible*	conditionnel*	Total	passé
Feuillus (f)	0	0	0	0
Résineux (r)	4156		176	281
Total tiges (1 = f + r)				
Taillis, houppiers (2)				
Total bois fort (1 + 2)	4156		4156	1108

Répartition des volumes "prévisibles" par essence et par type de coupe : 20 ans

	Régénération	Amélioration	Irrégulier	Autres
Pin laricio		420		
Pin maritime	30 460	24 500	27 740	

Bilan financier en € (moyenne annuelle)

	Prévisible	Conditionnel	Total
Total recettes annuelles	48 928	1 000	49 928
<i>dont Recettes bois</i>	48 928		
Total dépenses annuelles sans aides	33 100	59 551	92 651
Bilan annuel sans aide			- 42 723
<i>soit en euros/ha/an sur surface retenue :</i>			- 36,90

Accusé de réception

Objet	APPROBATION DES PLANS D'AMENAGEMENT DES FORETS TERRITORIALES DE CONCA ET DE ZONZA
Identifiant acte	02A-200076958-20180628-012638-DE
Identifiant interne	012638
Date de réception par la préfecture	6 juillet 2018
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	28 juin 2018
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3.3

[Fermer](#)